



Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

Déclaration des élu-es SNES-FSU/CAPA du 13/06/2016

Cette CAPA se tient au lendemain des événements tragiques qui ont ensanglanté Orlando, faisant plus de 50 morts et au moins autant de blessés. Nous tenons à rendre hommage aux victimes et à signifier notre soutien à leurs familles. L'homophobie tue. En tant qu'éducateurs, nous avons une responsabilité particulière dans les établissements scolaires afin de lutter contre les stéréotypes et les préjugés qui mènent à la haine et à la violence.

En France, le contexte social est tendu avec, d'un côté, un gouvernement affaibli et sourd aux revendications et, de l'autre, un mouvement social qui perdure avec le soutien de l'opinion. La FSU s'inscrit dans ce mouvement et appelle à la manifestation nationale du 14 juin.

Cette année, la préparation de la réforme du collège dans les établissements, a généré énormément de désorganisation et d'heures d'enseignement perdues pour les élèves. Pour les personnels, le SNES-FSU dénonce les «formations-formatage» infantilissantes dont l'utilité et le contenu restent à démontrer.

De plus, sa mise en place l'an prochain continue d'inquiéter légitimement les collègues : entre bricolage et politiques de plus en plus inégalitaires selon les établissements, les problèmes soulevés par cette réforme interrogent. Quelle prise en charge des élèves ? Quelle prise en charge des élèves les plus fragiles ? Quelles conditions de travail pour les CPE et les équipes vie scolaire ?

Les nouvelles demandes institutionnelles (AP, EPI, parcours divers...) viennent heurter de plein fouet des collègues CPE déjà bien bousculés dans leur quotidien professionnel.

Pour la première fois depuis 6 ans, le point d'indice a été revalorisé à hauteur de 0,6 % en juillet puis 0,6 % en janvier 2017. C'est une première étape mais bien insuffisante au regard de la perte du pouvoir d'achat, de l'ordre de 8 à 10 %, subie par les fonctionnaires,

Cette trop faible augmentation est couplée avec un projet de refonte des carrières qui, s'il présente des propositions intéressantes, n'en contient pas moins certaines limites que nous contestons. L'accès à la hors-classe est, certes, enfin considéré comme un débouché normal de la carrière mais le système demeure néanmoins imparfait :

- un processus trop étalé dans le temps qui ne correspond pas à l'urgence de la revalorisation salariale
- un avancement à un rythme unique en classe normale qui est refusé alors qu'il s'applique déjà pour les corps des personnels de direction et d'inspection

De même, la création de l'accès à un grade exceptionnel interroge les personnels sur l'utilité d'un tel procédé... Le SNES-FSU rappelle son opposition à un tel procédé source d'inégalités entre les agents.

L'accès à la hors-classe cette année, se fait dans un contexte nouveau, la question de l'évaluation des

collègues se situant pour la première fois au regard de la nouvelle circulaire de missions. Il semblerait donc logique que cette évaluation évolue en conséquence. Bien que des évolutions positives soient constatées, des scories sont encore relevées : «chef de service», «projet vie scolaire», «membre de l'équipe de direction»... De même, il est bien étonnant de constater que l'aspiration vers des fonctions de direction semble être devenue, plus qu'avant, un débouché naturel pour notre corps. Le bon CPE aurait-il vocation à atteindre le sommet que serait celui d'être chef ? Nous ne le croyons pas.

De plus, l'ensemble des avis portés par les chefs d'établissement et les IA-IPR posent question :

- C'est l'ensemble de la carrière qui est censé être visé par l'évaluation. Cependant, beaucoup d'avis restent très circonstanciels
- Les dépassements d'horaires sont souvent loués comme une qualité professionnelle... quid de l'égalité hommes/femmes, lorsque l'on sait pertinemment que ce sont encore trop souvent les femmes (hélas) les plus sollicitées pour s'occuper de la sphère familiale.
- Le lexique managérial reste assez présent dans les avis portés par certains chefs d'établissement mais aussi parfois dans ceux des IPR vie scolaire... «service vie scolaire», «pilotage».
- Des avis portés font part de la nécessité d'investir l'ensemble des missions. Or, cette affirmation est contraire à la circulaire des missions qui n'est pas un catalogue. Le CPE est concepteur de son activité et donc à même de faire des choix éclairés en fonction des situations des établissements et des besoins des élèves
- Les avis défavorables ont été reconduits sans nouvelle inspection. Or, selon la circulaire «les avis très favorables et défavorables devront être obligatoirement accompagnés d'une motivation explicite». Par défaut, l'avis favorable doit être porté. Nous vous demandons donc la révision des avis des collègues concernés.

Concernant le mouvement, il est à noter, cette année, que 99 collègues dont 30 « entrants » ont demandé une mutation. 61,6 % ont obtenu satisfaction et 23,2 % leur premier vœu. 44,9 % des collègues déjà en poste dans l'académie obtiennent une mutation. Ces résultats sont globalement satisfaisants en comparaison des mouvements passés.

Nous déplorons cependant, qu'une fois de plus, cinq postes demeurent non pourvus. Aucune création de poste de CPE n'a été budgétée au niveau national alors que l'évidence des besoins est là !

Le fait que, année après année, ces postes non pourvus se situent systématiquement en Eure-et-Loir démontre également le manque d'attractivité de ce département. Comment le rectorat pense-t-il résoudre ce problème ?

Enfin, le SNES-FSU tient à remercier les services du rectorat pour la publication de la liste des postes logés qu'il avait demandé par le passé.